

## **Départ du Vendée Globe : Interdictions de circulation et de stationnement aux Sables d'Olonne et à la Chaume**

**A événement hors normes, mesures exceptionnelles !**

L'afflux de visiteurs pour assister au départ du Vendée Globe nécessite à chaque édition de prendre des dispositions pour les accueillir dans les meilleures dispositions. Ces dispositions sont renforcées sur demande de la Préfecture pour garantir la sécurité de tous dans le cadre du plan Vigipirate.

**Samedi 5 novembre à partir de 14 h**, le stationnement sera interdit sur les quais de la Chaume, de la capitainerie de Port Olona au Prieuré Saint-Nicolas.

Le stationnement sera également interdit place Maraud.

Dans le même temps, de l'autre côté du chenal, le stationnement sera interdit sur le quai Dingler, sur le parking de la base de mer et sur le remblai jusqu'à la place de Strasbourg.

Les automobilistes stationnés sur cette zone les jours précédents seront informés de ces dispositions par des panneaux et par un papillonnage sur les pare-brise. 150 panneaux vont être mis en place le long des zones interdites pour informer les automobilistes.

Les services de police interviendront dès 14 h pour procéder à l'enlèvement des véhicules qui seraient restés stationnés malgré l'interdiction. 9 véhicules d'enlèvement fourrière seront présents.

Ces zones resteront autorisées à la circulation jusqu'au dimanche à 5 h du matin. La circulation sera cependant difficile et donc déconseillée car les équipes de la Ville installeront des massifs en béton sur toutes les rues adjacentes aux quais et au remblai et ce dès 14h le samedi.

**Dimanche 6 novembre à partir de 5 h du matin**, la circulation sera interdite sur tout le pourtour des ports et du littoral, du prieuré Saint-Nicolas à la place de Strasbourg. Il sera interdit d'y rentrer en véhicule, comme d'en sortir.

Pour rejoindre les Sables à partir de la Chaume, le boulevard du Souvenir français ne sera pas utilisable : il faudra faire le tour par l'Aubraie et la Girvière.

La circulation sera également interdite dans le quartier du Passage et l'hyper-centre des Sables d'Olonne, à partir des rues du Maréchal Leclerc, Pierre Sénard, du Grand Canton. Ne seront autorisés à rentrer dans ce périmètre par des points de filtrage que les automobilistes habitant à l'intérieur et y disposant d'un stationnement, munis de la carte grise du véhicule et d'une quittance justifiant de leur habitation (loyer, gaz, électricité...).

L'issue de la rue Napoléon étant fermée par des massifs en béton, cette rue sera interdite à la circulation, comme toutes les rues perpendiculaires à la zone au stationnement interdit.

Toutes les rues débouchant sur les quais de la Chaume, le quai Guiné, le quai Dingler et le remblai jusqu'à la place de Strasbourg, seront bloquées par des massifs en béton ou des véhicules lourds pour empêcher toute intrusion sur cette zone.

**Les métiers de service** intervenant dans les zones interdites à la circulation et au stationnement sont invités :

- à anticiper au maximum leurs interventions (livraisons préalables, report quand c'est possible)

- à accéder par des rues en arrière pour les quais de la Chaume et le remblai.  
Pour le secteur du Passage, **seuls quelques professionnels de santé en fonction de leurs missions** qui se seront faits connaître au préalable en mairie auprès du service voirie (tel 02 51 23 16 44, johana.daubinet@lessablesdolongne.fr) seront autorisés à pénétrer en véhicule par les rues intérieures.  
Les cas d'urgence le 6 novembre seront gérés par les services de secours.

La circulation sera ré-ouverte progressivement dans le courant de l'après-midi, en fonction de la libération des axes concernés par le flux piétonnier.  
Les rues bloquées par des massifs en béton seront ré-ouvertes le lundi 7 novembre.